

En accord avec la réglementation REACH (CE) 1907/2006 et (UE) 2020/878

1. Identification de la substance / mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Code produit : GK4192
Nom du produit : Pyridine
Numéro CAS : 110-86-1
EINECS : 203-809-9
Forme physique : liquide, substance
REACH : Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou ses utilisations sont exemptées de l'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou l'enregistrement est envisagé pour une date limite d'enregistrement ultérieure.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PC21: Substances chimiques de laboratoire.

1.3 Données du fournisseur de la fiche technique de sécurité

Raison sociale	: Glentham Life Sciences Ltd	Téléphone	: +44 (0) 1225 667 798
	Unit 5 Leafield Way	Fax	: +44 (0) 2033 978 909
	Corsham SN13 9SW	E-mail	: info@glentham.com
	United Kingdom	Web	: www.glentham.com

1.4 Numéros d'appel d'urgence

Numéros d'appel d'urgence : NHS Direct 111 (UK, 24 hours), 112 (EU, 24 Hours), +44 (0) 1225 667 798 (09.00 – 17.00 GMT)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification sous CLP selon (EC) 1272/2008

H225	Flam. Liq. 2
H302	Acute Tox. 4
H312	Acute Tox. 4
H332	Acute Tox. 4

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation CLP (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Déclarations de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P264	Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P241

Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P370+P378

En cas d'incendie : Utiliser pour l'extinction : CO2, poudre ou eau pulvérisée.

2.3 Autres dangers

PBT

Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT.

3.0 Composition / Information sur les composants

3.1 Substances

Nom	Identificateurs	%	Classification
Pyridine	CAS: 110-86-1 EC: 203-809-9 REACH: N'est pas applicable	99.5%	H225, Flam. Liq. 2 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau Consultez un médecin. Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau.

Contact avec les yeux Consultez un médecin. Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes.

Ingestion Consultez un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Si le blessé est conscient, lui donner immédiatement 1/2 litre d'eau à boire. Rincer la bouche avec de l'eau.

Inhalation Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée. Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Contact avec les yeux Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque d'irritation et de rougeur. Risque de douleur et de rougeur.

Ingestion Possibilité d'irritation de la gorge. Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.

Inhalation L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires. Nausée et mal au ventre possibles. Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. Vomissement possible.

Effets différés / immédiats Risque d'effets différés suite à une exposition à long terme. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat / spécifique

Ne pas provoquer le vomissement. Prévoir des bains oculaires sur les lieux.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone. Mousse résistante à l'alcool. Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Poudre chimique inerte. Vaporisation à l'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition

En cas de combustion, émet des fumées toxiques. Très inflammable. Formation possible de mélange poussière- air inflammable / explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil de respiration autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

A l'extérieur, ne pas approcher en direction du vent arrière. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne pas faire de poussière. Prévenir immédiatement la police et les pompiers. Éliminer toute source d'ignition. Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage

Ne pas utiliser de matériel qui risque de produire des étincelles durant la procédure de nettoyage. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation

Interdiction de fumer. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Utiliser des outils qui n'engendrent pas un jaillissement d'étincelles. Éviter la formation ou la présence de poussière dans l'air. Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Empêcher la formation d'une charge électrostatique dans la zone d'influence immédiate. Veiller à ce que les matériels d'éclairage et électriques ne constituent pas une source d'ignition. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé. Éloigner de toute source d'ignition. Éviter tout contact avec l'eau ou l'humidité. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Substance (CAS)	Control Parameter	Value	Notes	Source
Pyridine (110-86-1)	Long-term Exposure Limit (ppm)	5		UK HSE EH40/2005
	Long-term Exposure Limit (mg m ⁻³)	16		
	Short-term Exposure Limit (ppm)	10		
	Short-term Exposure Limit (mg m ⁻³)	33		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Veiller à ce que les matériels d'éclairage et électriques ne constituent pas une source d'ignition. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.
Protection respiratoire	Appareil de protection respiratoire avec filtre à particules. Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection des yeux	S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate. Lunettes de sécurité.
Protection de la peau	Vêtement de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquid
Couleur	Incolore
Odeur	Pungent/fishy
Point de fusion / point de congélation	-41.6 °C
Point d'ébullition / point d'ébullition initial / gamme d'ébullition	115.2-115.3 °C
Inflammabilité	Flammable
Limite d'explosion inférieure / supérieure	Pas de données disponibles.
Point de rupture	20°C @ 1.013 hPa
température d'allumage	900°C
température de décomposition	Pas de données disponibles.
pH	Pas de données disponibles.
Viscosité cinématique	Pas de données disponibles.
Solubilité	Fully soluble
Coefficient de partition n-octanol / eau	0.64 @ 20°C and pH 7
Pression de vapeur	26.664 hPa @ 25°C
Densité / densité relative	0.983
Pression de vapeur relative	Pas de données disponibles.
Caractéristiques des particules	Pas de données disponibles.

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous. Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Flammes. Sources d'ignition. Surfaces chaudes. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts. Dioxyde de carbone. Oxydants forts.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Pyridine

1 hr LC50 Rat (Inhalation): 28500 mg/m³
 LD50 Rat (IP): 0.8-1.6 g/kg
 LD50 Rat (Oral): 1.58 g/kg
 LD50 Guinea pig (PC): 1.0-2.0 mL/kg

- b) **Corrosion/irritation cutanée**
Pas de données disponibles.
- c) **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Pas de données disponibles.
- d) **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Pas de données disponibles.
- e) **Mutagénicité des cellules germinales**
Pas de données disponibles.
- f) **Cancérogénicité**
Pas de données disponibles.
- g) **Toxicité pour la reproduction**
Pas de données disponibles.
- h) **STOT-exposition unique**
Pas de données disponibles.
- i) **STOT-exposition répétée**
Pas de données disponibles.
- j) **Danger d'aspiration**
Pas de données disponibles.

11.2 Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau	Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée. Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.
Contact avec les yeux	Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Risque d'irritation et de rougeur. Risque de douleur et de rougeur.
Ingestion	Possibilité d'irritation de la gorge. Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.
Inhalation	L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires. Nausée et mal au ventre possibles. Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. Vomissement possible.
Effets différés / immédiats	Risque d'effets différés suite à une exposition à long terme. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.
Autres informations	Pas de données disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

96 hr EC50 Fathead minnow (Pimphales promelas): 106 mg/L
 96 hr EC50 Fish (species not specified): 560 - 1000 mg/L
 96 hr NOEC Fish (species not specified): 320 - 560 mg/L
 48 hr EC50 Aquatic invertebrate (species not specified): 320 mg/L
 48 hr NOEC Aquatic invertebrate (species not specified): 180 mg/L
 72 hr ED50 Algae/cyanobacteria (species not specified): 320 mg/L
 28 d NOEC Microorganism (species not specified): 20 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4 Mobilité dans le sol

Absorbé rapidement par la terre.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets






Opérations d'élimination

Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Note

L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN1282	UN1282	UN1282	UN1282	UN1282
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
PYRIDINE	PYRIDINE	Pyridine	PYRIDINE	PYRIDINE
Transport document description				
UN1282 PYRIDINE, 3, II	UN1282 PYRIDINE, 3, II	UN1282 Pyridine, 3, II	UN1282 PYRIDINE, 3, II	UN1282 PYRIDINE, 3, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
No	No	No	No	No

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement de la Commission (CE) 1907/2006, modifié par la Règlement (UE) 2020/787 de la Commission.

Authorisations/Restrictions

Règlement (CE) 1907/2006, REACH, Annexe XIV Liste des substances soumise à l'autorisation:	Pas de données disponibles.
Règlement (CE) 1907/2006, REACH, Annexe XVII Restrictions sur la fabrication, placer sur le marché et utiliser certaines substances dangereuses:	Pas de données disponibles.
Règlement (CE) 1005/2009 sur des substances qui épuisent la couche d'ozone:	Pas de données disponibles.
Règlement (CE) 850/2004 sur les polluants organiques persistants, modifiés par (UE) no 2019/1021:	Pas de données disponibles.

15.2 Éval. de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Textes complets de statement H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.

Abréviations Textes complets

ADN	Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par les voies navigables intérieures
ADR	Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par route
ALARP	Aussi bas que raisonnablement possible
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Règlements de classification, d'étiquetage et d'emballage
COSHH	Contrôle des substances dangereuses pour la santé
EC Number	Numéro de la communauté européenne
EC50	Concentration efficace 50%
EILINCS	Liste européenne de substances chimiques notifiées
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS	Globally Harmonised System
HSE	Health & Safety Executive UK
IATA	International Air Transport Association
IM	Intramusculaire
IMDG	Le code international des marchandises dangereuses maritimes
IP	Intrapéritonéale
IV	Intravasculaire
LD50	Dose mortelle 50%
LOEC	Concentration efficace observable la plus faible
LTEL	Limite d'exposition à long terme
NOEC	Aucune concentration efficace observable
OECD	Organisation des coopérations économiques et du développement
PBT	Toxique bioaccumulatif persistant
PPE	Équipement de protection individuelle
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RID	Règlements concernant le transport international de marchandises dangereuses par rail
SC	Sous-cutanée
SDS	Fiche de Données de Sécurité
STEL	Limite d'exposition à court terme
VOC	Les composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulatif
WEL	Limites d'exposition au travail

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement de la Commission (CE) 1907/2006, modifié par la Règlement (UE) 2020/787 de la Commission.

Avertissement: Glentham Life Sciences ne sera pas tenu responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus. On pense que les informations ci-dessus sont correctes mais ne prétend pas être inclusives et ne doivent être utilisées que comme guide. Ce document ne garantit pas les propriétés ou la qualité du produit.